



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le **06 OCT. 2023**

ID : 045-214501504-20231003-D2023_43-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2023, le 3 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 26/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/09/2023.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Johann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusé ayant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. POISSON André

Excusé : M. PELLETIER Laurent

Secrétaire de séance : M. FRAPPIN Christophe

D2023_43 – Eglise : travaux complémentaires et signature d'une convention avec LogemLoiret

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D2023_36 concernant la rénovation d'une partie de la toiture de l'église. Il a été omis les travaux complémentaires (accès PMR et réfection du plafond de la sacristie) ainsi que la passation d'une convention avec LogemLoiret dans le cadre de l'appel d'offres pour un marché commun mais distinct au niveau de la facturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **approuve** les travaux complémentaires pour l'accès PMR de l'église et la réfection du plafond de la sacristie,
- **autorise** le Maire à signer la convention auprès de LogemLoiret et tout autre document relatif à l'ensemble des travaux de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 04/10/2023

Le Maire

M. André POISSON

Le secrétaire de séance,

M. FRAPPIN Christophe